

BON DE DÉPENSE

pour la somme de (1) deux mille francs

Motif : (2) Provision traitement gardien de prison adjoint Galigi J.B. pour le mois d'août 1962



A Kibungu, le 30/14/1962

Le (3) CT. La Myj

Vu payer : Le ou les témoins,

Pour acquit

[Signature]
Livres de caisse n° 5414

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de l'art. 12/073/04100

du 30/14/62 et inscription à la fiche mod. 1 n° 4

Kibungu le 30/14/62

Le CT
[Signature]

(1) En toutes lettres.
(2) Motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.
(3) Chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

BON DE DÉPENSE

pour la somme de (1) deux mille francs

Motif : (2) Provision hautement gardien de prison adjoint Galigi J.B. pour le mois d'août 1962

A Kibungu, le 30/14/1962

Le (3) C.T. L.A. Myj

Vu payer : Le ou les témoins,

Pour acquit [Signature]

[Signature]
Livre de caisse n° 3414

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de l'art. 12/073/04/00

du 30/14/62 et inscription à la fiche mod. 1 et n° 4

Kibungu le 30/14/62

Le C.T. [Signature]

(1) En toutes lettres.
(2) Motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.
(3) Chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

BON DE DÉPENSE

pour la somme de (1) deux mille francs.

Motif : (2) Provision traitement gardien de prison adjoint Galigi J.B. pour le mois d'avril 1962.

A Kibungu, le 30/4/1962

Le (3) C.T. La. Nijis

Vu payer : Le ou les témoins,

Pour acquittement

[Signature]

Livre de caisse n° 3414

Vu pour approbation, vérification et imputation à charge de l'art. 12/073/04/00

du 30/4/62 et inscription à la fiche mod. 1 tel n° 4.

Kibungu le 30/4/62

Le C.T. [Signature]

(1) En toutes lettres. (2) Motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification. (3) Chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.